

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE BASSE NORMANDIE DU 02 juin 2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Basse Normandie du 02 juin 2023 à 09h30 fait à l'agence de Dozulé, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Basse Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 02/06/2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents :

Franck Corniere (RDP)
Nicolas Théveniaud (DA)
Franck Lacherez (RDP)
Pascal Translin (RA) en visioconférence
Sébastien Lecarpentier (CSE)

Absents :

--

Excusés :

Florent Senay (RDP)

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

- 1) Sur le site de Knorr Bremse, une réunion de progrès a eu lieu le 26 avril 2023. Les agents sont toujours en attendant du compte rendu.

Le SNEPS CFTC souhaiterait que le compte rendu de la réunion de progrès soit acheminé le plus rapidement possible.

[Réponse de la direction :](#)

L'agence n'a toujours pas eu de retour de validation du compte rendu. Dès validation, le CR de ce groupe de progrès sera communiqué aux agents.

2) Sur le site Ganil, une réunion de progrès a eu lieu. Les agents sont toujours en attente du compte rendu.

Le SNEPS CFTC souhaiterait que le compte rendu de la réunion de progrès soit acheminé le plus rapidement possible.

Réponse de la direction :

Le CR de ce groupe de progrès va être communiqué aux agents.

3) Sur le site du Ganil, un vélo électrique est mis à disposition des agents afin d'effectuer leurs rondes extérieures. Il s'avère que le chemin au fond du site devient de plus en plus impraticable à la vue des nombreux « nids de poule » dans la chaussée, et encore plus de nuit.

Le SNEPS CFTC aimerait qu'une remontée soit faite au client afin de sécuriser la chaussée. Ou bien de mettre à disposition un autre moyen de locomotion style « voiture de golf » ou quad. Les quatre roues de ces derniers assureraient suffisamment de stabilité au salarié lors de ses passages sur ce chemin.

Réponse de la direction :

Les remontées au client sont effectuées au fur et à mesure des constats. Le client met en place des systèmes d'avertissement des nids de poules importants nécessitant vigilance par le biais de balisage ou cône de chantier.

Une note de service toujours en vigueur avait par ailleurs été diffusée aux agents depuis le 05/10/2021.

Le moyen de locomotion de type quad ou voiture de golf ne serait par ailleurs non adapté à la mission.

4) Sur le site du Ganil, il a été évoqué un passage en vacation de 12h à partir du mois de juillet. Les salariés s'interrogent sur les horaires qui seront définis, ainsi que sur la nouvelle organisation de travail qui en résulterait.

Le SNEPS CFTC aimerait qu'une note d'information soit envoyée aux salariés travaillant sur le site du Ganil afin de les rassurer et pour qu'ils aient connaissance à l'avance de leurs futurs horaires, ce qui leur permettrait de prendre leur rendez-vous personnel en conséquence.

Réponse de la direction :

Il est précisé qu'à ce jour il existe déjà des postes de 12h00, notamment la nuit.

Le présent contrat prend fin au 30 juin et une nouvelle organisation se mettra en place au 1^{er} juillet. Un changement d'horaires pourrait arriver lors des périodes hors fonctionnement de la machine du site (30% de l'année environ).

Une réunion de lancement est prévue sur le mois de juin pour acter définitivement la nouvelle organisation. A l'issue, les informations seront communiquées aux agents.

5) Sur le site Maison Johanes Boubée, suite à une planification journalière en 2 temps (3h-9h/ 9h-13h ou encore 13h00-16h30/ 16H30-22H00) pour l'agent en poste, le service paie ne donne qu'une prime panier de 1.80€ au lieu des 4.12€ normalement alloués.

En réel, l'agent effectue pourtant une vacation sans interruption ni coupure.

Le SNEPS CFTC souhaiterait connaître les raisons qui entraînent cette planification en 2 temps alors qu'elle pourrait tout au si bien être notée 3h-13h ce qui éviterait ce genre de désagrément.

Le SNEPS CFTC souhaiterait qu'un rattrapage sur les salaires de tous les salariés concernés (entre autres Mme BONDEAU et M. THIERRY) soit effectué dans les plus brefs délais et ce depuis leur prise de fonction au sein de cet établissement avec ces horaires de planification.

Réponse de la direction :

La planification va être modifiée sur le site Maison Johanes Boubée pour ne plus être en deux temps. Une demande de régularisation a été formulée auprès du service paie.

6) Sur certains sites les modifications de planning sont monnaies courantes, parfois plus de 5 plannings sur le mois (M. LACHEREZ/ Mme LEMOIGNE-BEZIN /...) . Ceci engendre des erreurs humaines qui pourrait être facilement évitées. Lors de la réunion RDP du 02 décembre 2022 (question 1) il a été demandé que les modifications de planning soient apparentes dans le corps du mail, MAIS surtout d'une autre couleur sur le planning afin de visuellement interpeller le salarié sur un éventuel changement. Et ainsi en prendre directement connaissance.

Le SNEPS CFTC souhaiterait que cette modification au logiciel comète soit fait dans les plus bref délais, ceci autant dans l'intérêt du salarié que de celui de CPS, puisque moins il y aura d'absence ou de retard dû à cette problématique, moins il y aura de pénalité de contrat. Ceci valorisera l'image de marque de la société.

Réponse de la direction :

Une réponse avait déjà été apportée sur ce point : il n'est pas possible de modifier la légende des envois de planning de la sorte. Il n'y a pour le moment pas d'autre possibilité technique, des échanges sont en cours avec le service technique.

7) Une question posée le 31/03/2023 : le SNEPS CFTC souhaite savoir où en est le process évoqué lors de la réunion RDP du 02/12/2022 permettant de réduire les délais d'attente et de garantir aux salariés le versement et le paiement des IJSS plus tôt, est restée sans réponse.

Le SNEPS CFTC souhaiterait cette fois ci avoir une réponse à cette question, d'autant plus que des agents rencontrent encore des difficultés à percevoir leur salaire dans des cas similaires (leurs noms ne seront pas évoqués ici pour éviter une réponse comme au mois de mars 2023).

Réponse de la direction

Dorénavant les attestations sont envoyées via la DSN événementielle à chaque réception d'arrêt.

8) Sur le site du CHU de Caen, certains titulaires des équipes incendie TOURS (Mlle ALCAINA, M. RAULIN) se plaignent de ne jamais se voir proposer d'heures supplémentaires. Contrairement à leurs collègues qui eux ont un compteur positif avoisinant les 80h en fin de modulation. Une meilleure répartition des commandes supplémentaires permettrait à la fois aux agents d'être moins surchargés en heures tous les mois, ainsi d'être moins usés physiquement.

Le SNEPS CFTC souhaite une plus grande équité sur la répartition de ces heures. Tout en respectant la volonté de chacun de faire des heures supplémentaires ou pas.

[Réponse de la direction :](#)

Il est précisé ce jour que madame Alcaina comptabilise sur sa modulation prévisionnelle à fin juin de plus de 56 heures. Il est comptabilisé également 33 heures pour monsieur Raulin. Il est donc constaté que les agents cités ne sont pas lésés sur ce point.

Il est précisé également qu'en cas de besoins inférieur à 7 jours, lors des recherches de solutions, l'ensemble des agents potentiellement susceptibles de pouvoir effectuer la vacation marquée sont contactés.

9) M. LACHEREZ a rencontré des difficultés en lien avec ses différents remboursements de frais syndicaux et autres. Il serait beaucoup plus aisé pour chacun qu'une annotation « réglé le » avec le numéro du virement correspondant soit ajouté sur l'application NOTILUS, ou qu'une notification soit fait par mail stipulant le règlement de la note avec le numéro de virement, le jour et la somme. En effet, il n'est pas possible via l'application de savoir si une note a bien été réglée après avoir été validé par les différents services.

Le SNEPS CFTC souhaite que soit envisagé ces solutions proposées afin de résoudre cette problématique.

[Réponse de la direction :](#)

La question est transmise au service informatique pour étude de faisabilité.

10) Depuis quelques mois, de nombreux agents vont et viennent au sein de l'agence de Dozulé, démissionnant pour diverses raisons, ou changeant complètement d'orientation professionnelle.

Le SNEPS CFTC souhaiterait obtenir mensuellement la liste des salariés de l'agence de Dozulé et Cherbourg contenant leur noms et prénoms ainsi que leur site d'affectation. Ceci afin d'en évaluer le turnover, et après analyse sur place d'en trouver l'éventuelle cause. Ceci serait un outils d'analyse permettant aux RDP d'évaluer les sites ou les causes présentant des difficultés à conserver ses collaborateurs.

[Réponse de la direction :](#)

Ce point ne relève pas des attributions des représentants de proximité (cf. missions déléguées par le CSE dans l'accord d'entreprise). Des discussions peuvent néanmoins être engagées avec la Direction de l'agence sur ce point.



11) La section SNEPS CFTC souhaite avoir la liste actualisée des sites avec leur adresse du secteur de Normandie, aussi bien de l'agence de Cherbourg, (en annexe des réponses. Si possible sous format Word ou PDF).

Réponse de la direction :

Le document demandé est joint au présent CR.

La prochaine réunion devait être initialement faite le 28/07/23 9h30 mais est avancée en raison de différents congés sur la période et en accord avec tous les participants à la réunion, d'avancer celle-ci au lundi 24/07/23 09h30.

Fin réunion 11h30.

THEVENIAUD NICOLAS
DIRECTEUR D'AGENCE

Établissement CHALLANCIN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ-DOZULE
Adresse, 15 grande rue 14430 DOZULE
RCS 341152395
N° SIRET : 34115239500032
Tél : 0231280798 Fax : 0231280798
Email : agencecaen@challancin.fr